



Dépassement et accident d'un motard

Par **pol80**, le **03/12/2012** à **17:21**

Bonjour,

En rentrant chez moi, je prend la voie d'insertion de l'autoroute, je vérifie mes rétros, une moto au loin sur la voie de gauche.

Pour moi, après vérification, j'ai le temps de me mettre sur la voie de gauche directement en m'insérant sur l'autoroute (et oui, devant moi sur la voie d'insertion, un camion qui roulait à maxi 80).

Je double donc ce camion et me met directement sur la voie de gauche, en passant devant le motard qui arrivait.

Mais je le répète, pour ma part j'avais largement le temps de me mettre sur la voie de gauche (je ne suis pas suicidaire non plus).

Une fois la manoeuvre faite, je vois au loin le motard qui perd le contrôle de son véhicule (par ma faute ?!??) et qui tombe !

J'appelle donc directement les pompiers pour leur signaler qu'il y a eu un accident sur telle autoroute.

Quelques jours plus tard, des policiers devant ma porte !

Surprise ! Le motard m'a dénoncé comme étant "coupable" de son accident (il était à l'hôpital avec 6 semaines d'arrêt apparemment...).

Je leur explique donc la situation, je leur prouve également grâce à mon portable que j'ai moi-même téléphoné aux pompiers, etc...

1 mois plus tard, je reçois une convocation devant le tribunal (en Janvier 2013), on me

conseille de prendre un avocat, et tout le tralala. Ca me fait peur !

Qu'est ce que je risque ? Que dois je faire ? Je suis perdu... Pour moi, le motard roulait trop vite (comme beaucoup de motards) il a donc du être surpris par mon dépassement mais je suis sur de moi, j'avais le temps de passer avant qu'il n'arrive à ma hauteur, donc pour moi ceci n'est pas une queue de poisson !

Merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **03/12/2012** à **23:01**

Bonjour,

Trop vite ou non, ce n'est pas à vous d'en décider. Vous changiez de file vous n'étiez donc pas prioritaire.